



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030160

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 31/01/2025 9H50 C:025524 I:32502
V/REF : 996325
V/Email reçu le Vendredi 31/01/2025 à 9H50

LE CESSENS
C/O SEMCODA - SERVICE SYNDIC
50, RUE DU PAVILLON
CS 91007
01009 BOURG EN BRESSE CEDEX

V/REF.IMM. 02376
IMMEUBLE : ASL CASSIOPEE
51/...77 CHEMIN DES CESARDES
1/.../21 ALLEE DU BOIS MARTIN
74600 SEYNOD

Voglans, le 10 Mars 2025

Référence Marché: 2022-MAIN-0045-175/22ANCDR2

LOCALISATION : ALLEE N59 CHEMIN DES CESARDES - MAISON DE MME FAVRE TEL *07 68380221*
MOTIF : INTERVENIR POUR UN REFOULEMENT LORS DE L'UTILISATION DE LA DOUCHE A L'ETAGE

Donneur d'ordre : Mme E. CASTAING

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 31/01/2025 A 14H15:

ALLEE N59 CHEMIN DES CESARDES - MAISON DE MME FAVRE -

ACTION : TENTATIVE DE DÉBOUCHAGE MÉCANIQUE PAR LE WC.

CONSTAT PRÉSENCE DE LINGETTES DANS LE RÉSEAU.

DÉBOUCHAGE CANALISATION DEPUIS LE REGARD RÉSEAU EU PARTIELLEMENT
DÉBOUCHÉ.

TEST ÉVACUATION DES SANITAIRES OK.

RETOUR PREVU POUR LE CURAGE DU REGARD EXTÉRIEUR ET DE LA CANALISATION
DEPUIS LE REGARD VERS LA MAISON ENVIRON 10 ML.

NETTOYAGE ET REPLI.

LE 03/02/2025 A 14H15

ALLEE N59 CHEMIN DES CESARDES - MAISON DE MME FAVRE -

ACTION : NETTOYAGE ET CURAGE DU REGARD EXTÉRIEUR EN REMONTANT VERS
LE LOGEMENT ET EN ALLANT JUSQU'AU RÉSEAU COMMUNAL.

CONSTAT : ÉNORME QUANTITÉ DE LINGETTES DANS LA CANALISATION.

ÉCOULEMENT PARFAIT RENDU.

NETTOYAGE ET REPLI.

PREVOIR COURRIER POUR UTILISATION LINGETTE

OBSERVATIONS :



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030160

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique, mécanique).
Localisation de l'obstruction, recherche du sens d'écoulement du réseau.
Débouchage par procédé hydraulique a haute pression, électromécanique, mécanique
Vérification du bon écoulement du réseau.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas etre assimilée a un curage de canalisation (remise au diametre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.

Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'apres plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diametre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
3,00	CU0001-H(s)curage >1er tampon le 31/01	2	111,37		334,11
2,50	CU0001-H(s)curage >1er tampon le 03/02	3	111,37		278,42
TOTAL H.T.					612,53
T.V.A. a 20,00%					122,50
TOTAL T.T.C.En EURO					735,03

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030160

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 996325 du 31/01/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE D'ANNECY

6 avenue Boulevard Résid Capella

CS 60 250

74006 ANNECY CEDEX

Tel:04.50.66.65.65

SERVIMO SAVOIES SAS

Chemin des Marais

73420 VOGLANS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 589989-FS2700

Téléphone : 04.79.52.08.82

Mail: savoies@servimo.fr

Lieu d'intervention

MME FAVRE Francoise

MME FAVRE Valérie

59 CHEMIN DES CESARDES

74600 ANNECY

Référence de la Demande

N°: 804 723 du 31/01/2025

THCPLOPP Tvx hors contra Plomberie Partie privat. 1

01-EE-2224-ENT-61563100

Marché : M - 230960003-1

Téléphone : 09.54.86.49.93

02376-00002-00003-00001 H / Type 4

Date entrée: 22/12/2006

Délai

Date limite exécution : 15/02/2025

Observations

MME FAVRE

07.68.38.02.21

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0001 Forfait curage jusqu'au 1er tampon collecteur (remise au diamètre initial de la canalisation) compris aspiration résidu tartre, graisse, débris, cailloux (unité=Heure) MAISON WC REFOULE LORS DE L'UTILISATION DE LA DOUCHE A L'ETAGE.	1,00	111,38	111,38	11,14	122,52
Total H.T.					111,38
Total TVA					11,14
Total TTC					122,52

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par CASTAING Edith le 31/01/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'ANNECY

EDN5



Bon de Commande

N° : 996325 du 31/01/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE D'ANNECY
6 avenue Bouvard Résid Capella
CS 60 250
74006 ANNECY CEDEX
Tel:04.50.66.65.65

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE D'ANNECY**

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'ANNECY 6 avenue Bouvard Résid Capella CS 60 250 74006 ANNECY CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **59 CHEMIN DES CESARDES 74600 ANNECY**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **ANNECY**

le **31/01/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 996325